

Bruxelles, le 15 mai 2025  
(OR. en)

8354/25

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2025/0099 (NLE)**

---

---

**POLCOM 78  
SERVICES 21  
FDI 7  
COASI 58**

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande, en ce qui concerne les modifications dudit accord relatives aux principes et droits fondamentaux au travail - Adoption

---

1. Le 25 avril 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de décision du Conseil visée en objet (doc. 8352/25 + ADD 1).
2. Le 8 mai 2025, le Comité de la politique commerciale (membres suppléants) a examiné et approuvé la proposition.
3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
  - adopter la décision du Conseil dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 8355/25 + ADD 1;

- décider de faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne*, après adoption, la décision du comité "Commerce" UE-Nouvelle-Zélande, dont le texte figure dans le document 8355/25 ADD 1; et
  - noter que le Parlement européen sera informé, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE, et que la décision du Conseil lui sera transmise.
-